

Informations municipales N° 251

RÉUNION DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 5 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CHALLET, légalement convoqué le 29 septembre en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, Daniel MORVAN, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Jérôme FERRON et M. Lionel DELAHOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Jérôme FERRON

.....

- **Approbation du compte-rendu du 27/07/2017** :

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **Devis mobilier extérieur** :

Devant la nécessité d'ajouter et de changer certains bancs de la commune qui ne sont pas réparables, et le besoin d'installer un affichage plus approprié devant l'église, Madame le maire présente un devis de la société Comat & Valco Equipement pour un montant de 1 102,08 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis et autorise Madame le Maire à le signer.

- **Décision modificative n°3** :

L'achat de bancs et d'un panneau d'affichage pour l'église n'étant pas prévu lors de l'élaboration du budget 2017 il est nécessaire de faire la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles
Article 678 – Autres charges exceptionnelles - 1 250,00 €

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles
Article 2152 – Installation de voirie + 1 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette décision modificative.

- **Remboursement des frais liés à un dépôt sauvage sur la Commune** :

Un dépôt sauvage de gravats a été retrouvé début août sur le territoire de la Commune de Challet. Il a été ramassé et évacué en déchetterie par l'Agent communal.

L'auteur de ce dépôt ayant été identifié, la somme de 127,22 € lui a été réclamé pour couvrir les frais résultant, d'une part, du temps passé par l'Agent communal à ramasser ces gravats, et d'autre part, leur évacuation en déchetterie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour inscrire cette recette au compte 7788 "produits exceptionnels divers".

• **Rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

Dans sa séance du 11 juillet 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté, à l'unanimité les rapports relatifs à l'évaluation des charges pour :

- L'Eclairage Public
- L'Action Sociale d'Intérêt communautaire
- La promotion du tourisme

Conformément aux dispositions de l'article 1609, nonies C, du Code Général des Impôts, l'évaluation des charges transférées est déterminée sur la base de rapport en évaluant le coût net. Ces rapports sont approuvés « par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Il appartient donc maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur ces rapports.

Le Conseil Municipal de la Commune de Challet après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les trois rapports de la CLECT relatifs aux travaux d'évaluation des charges.

L'évaluation des charges faite par la CLECT concernant l'Action Sociale d'intérêt communautaire et la promotion du tourisme n'a aucune incidence pour la Commune de Challet.

QUESTIONS DIVERSES

Démission de Madame Alexandra MASCAZZINI GAUDET au poste de Conseillère Municipale :

Madame le Maire donne lecture, aux Conseillers, de la lettre de démission de Madame Alexandra MASCAZZINI GAUDET, reçue le 26/09/2017.

Elections municipales complémentaires :

Suite à cette nouvelle démission, le Conseil Municipal a désormais perdu un tiers de ses membres, et la Commune de Challet se voit donc dans l'obligation d'organiser des élections municipales complémentaires.

Le calendrier retenu par la Préfecture d'Eure-et-Loir est le suivant :

- Dépôt des candidatures en Préfecture : du 23/10/2017 au 02/11/2017 (article L255-4 du Code électoral)
- Premier tour : 19/11/2017
- Deuxième tour (si besoin) : 26/11/2017

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie si vous souhaitez être candidat.

Marchands ambulants :

Suite au départ de « Speed'Za Romo », un nouveau pizzaiolo, « Le garde-manger 28 » est désormais présent sur la commune le mardi soir, une semaine sur deux (les semaines paires).

Le marchand de légumes quant à lui n'a pas été remplacé à ce jour.

Vœux de la municipalité :

La date est fixée au samedi 20 janvier 2018 à la salle communale.

Travaux d'aménagement de sécurité :

Les travaux sont prévus du 16/10/2017 au 03/11/2017.

Recensement de la population :

Le recensement des habitants de Challet se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Hôtel à insectes :

Comme vous le savez, la commune s'est engagée dans une démarche progressive du "0 phyto", et de la gestion différenciée des espaces communaux, comme la réglementation nous y oblige, depuis le 01/01/2017. Une réflexion sur l'installation d'un hôtel à insectes sur le village est lancée.

Fin de séance : 21 heures 55